44.	*Corrigé des exercices orthographiques* par LACASSE		0.45
45.	*Grammaire*, par J. B. CLOUTIER	la doz.	$1.00
46.	*Devoirs grammaticaux*	"	1.75
47.	*Le livre des enfants ou méthode rationnelle de lecture d'après la méthode phonique*	"	0.36
48.	*Arithmétique élémentaire*, par TOUSSAINT	"	2.10
49.	*Arithmétique complète comprenant un Toisé et un traité d'Algèbre*, par TOUSSAINT	"	3.75
50.	*Histoire du Canada, 2e édition avec questionnaire* par TOUSSAINT	"	1.50
51.	*Cours de lecture à haute voix*, par l'abbé LAGACÉ	"	2.75
"	*Idem, à l'usage des écoles normales et pensionnats*	"	6.50
52.	*Abrégé de l'histoire du Canada*, par GARNEAU	"	2.00
53.	*Histoire du Canada*, par LAVERDIÈRE	"	2.00
54.	*Butler's Catechism*	"	0.50
55.	*Nugent's Dictionary*	"	7.50
56.	Plumes	la grosse	0.20
"	"	"	0.22
"	"	"	0.40
"	"	"	0.65
"	"	"	0.70
57.	" à douilles par boîtes d'une doz. et 2 manche		1.20
58.	Porte-plumes	"	0.70
"	"	"	0.80
"	"	"	1.00
"	"	"	1.15
"	"	"	1.30
"	"	"	4.60
59.	Crayons	"	1.35
"	"	"	2.25
"	"	"	0.55
"	"	"	5.00
60.	Papier foolscap, 10 lbs	la rame	2.45
"	" " 12 lbs	"	2.90
61.	Cahiers d'écriture (sans exemple)	la doz.	0.36
"	" "	"	1.15
62.	*Petites leçons de choses ou Le livret des écoles*, par JUNEAU		2.00
63.	*Carte de la Nouvelle France pour servir à l'étude de l'histoire du Canada*, montée et vernie		4.00
64.	Rôle de cotisation, Grand-livre, Livre de caisse, suivant la formule autorisée, à l'usage des municipalités scolaires		

PARTIE NON-OFFICIELLE

A MM. les Secrétaires-trésoriers

Nous prions instamment Messieurs les secrétaires-trésoriers des municipalités scolaires de vouloir bien se rappeler que les élections des commissaires et des syndics d'écoles doivent être faites dans le mois de juillet, un lundi. Voici le texte de la loi (art. 34 et 35 du Ch : 15 des S. R. du B. C.) :

" Il sera tenu chaque année, le premier lundi de " juillet, une assemblée générale de tous les propriétaires de bien-fonds et habitants tenant feu et lieu de " chaque municipalité scolaire ; .....si pour quelque " cause que ce soit, telle assemblée générale n'a pu " avoir lieu le premier lundi de juillet, et qu'en conséquence l'élection n'ait pu être faite, l'assemblée pourra " être tenue, et l'élection avoir lieu, aucun des lundis " suivants du même mois.....

" A telle assemblée, les personnes dûment habiles à " voter éliront cinq commissaires d'école, ou éliront le " nombre de commissaires requis pour remplir les " vacances causées par la sortie de charge de tels des " commissaires qui sortent de charge."

Tous les ans, certaines municipalités laissent passer le mois de juillet sans faire leurs élections, et elles ont ensuite recours au Surintendant pour réparer le mal. Le moindre inconvénient de cette négligence, c'est de jeter une sorte de discrédit sur ceux qui s'en rendent coupables, et d'augmenter inutilement l'ouvrage au département de l'instruction publique, où déjà l'ouvrage à faire est trop considérable.

Nous ne parlons pas de la fausse position dans laquelle les municipalités se placent ainsi volontairement, et des pertes qui, dans un cas donné, peuvent en résulter pour les contribuables.

Messieurs les secrétaires sont également priés d'appeler l'attention du président de l'élection sur ces mots de la loi (art. 44) :

" Le président de toute assemblée générale pour " l'élection des commissaires d'école fera, *sous huit* " *jours après icelle*, rapport des procédés de telle assem" blée au Surintendant, et lui transmettra une liste des " personnes élues commissaires dans cette assemblée, " *sous une amende de cinq piastres.*"

Nous n'insisterons pas pour faire voir l'importance qu'il y a de communiquer, sans délai, le résultat des élections au département de l'instruction publique ; mais nous dirons que, l'an passé, 391 lettres ont dû être écrites pour obliger les retardataires à s'exécuter. Nous ajouterons que, cette année, le Surintendant *ignorera* l'existence des municipalités qui ne feront pas rapport.

Nos instituteurs en 1855

On ne lira pas sans intérêt les extraits suivants du rapport de M. l'inspecteur Bruce en 1855. Par le nombre de ses réflexions qui ne sont plus aujourd'hui d'aucune application ou seulement d'une application restreinte, on pourra juger du chemin que nous avons parcouru depuis cette époque déjà lointaine :

" On a assez dit et assez écrit sur l'incompétence des maîtres et des maîtresses d'école, sur l'inefficacité de leur enseignement, et sur ce que le pays a par là souffert et perdu. Qu'il nous soit maintenant permis de considérer sous un autre point de vue tout ce qui a rapport aux instituteurs, à leur position dans la société, et à la manière dont ils sont traités et considérés par cette société. Il n'est que juste que les deux côtés de la question soient examinés, et que ce qui est mal soit connu et corrigé.

" Les difficultés qu'ont à surmonter les instituteurs de la jeunesse de notre pays sont en grand nombre et très-grandes. D'abord, ils paraissent négligés et méprisés par la masse du peuple dont ils sont les serviteurs, pour le bien-être duquel ils s'épuisent, sacrifient leur santé, et s'exposent à toutes sortes de privations, dans le temps présent, et à la misère, dans la vieillesse.

" Il y a des difficultés pour les instituteurs dans l'accomplissement de leurs devoirs, dans leurs relations avec les élèves, et surtout avec les parents des élèves, qui critiquent tout ce qu'ils disent, et jugent de leur conduite et de leur enseignement, et en parlent dans des termes qu'ils ne mesurent pas toujours. Il y a encore pour les instituteurs des difficultés avec ceux qui les engagent parce qu'ils sont épiés, regardés d'un mauvais œil, et calomniés, et que souvent l'on considère comme